



HAL
open science

La mise en place participative d'une filière cacao à Sao Tome : l'organisation des agriculteurs en tant que facteur d'émancipation

Michel Dulcire

► **To cite this version:**

Michel Dulcire. La mise en place participative d'une filière cacao à Sao Tome : l'organisation des agriculteurs en tant que facteur d'émancipation. ISDA 2010, Jun 2010, Montpellier, France. 9 p. hal-00510555

HAL Id: hal-00510555

<https://hal.science/hal-00510555>

Submitted on 19 Aug 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LA MISE EN PLACE PARTICIPATIVE D'UNE FILIERE CACAO A SÃO TOME. L'ORGANISATION DES AGRICULTEURS EN TANT QUE FACTEUR D'EMANCIPATION

THE PARTICIPATORY SETTING UP OF A SUPPLY CHAIN OF COCOA IN SÃO TOMÉ THE ORGANISATION OF FARMERS AS AN EMANCIPATORY FACTOR

Michel DULCIRE
UMR Innovation,
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD),
73 rue Jean-François Breton - TA C-85 / 15
F-34398 Montpellier
michel.dulcire@cirad.fr

Résumé

Peu de travaux ont considéré la construction et le développement d'un contrat comme un processus d'apprentissage des acteurs. Des agriculteurs individuels de São Tomé ont dû s'organiser et avancer collectivement, en réponse aux demandes d'un industriel pour un nouveau contrat de cacao biologique et équitable. Cette construction relationnelle entre les acteurs d'un contrat représente une base, un gage de sa durabilité. Comment cela est-il arrivé ? Notre objectif est de contribuer à la compréhension de la mise en place d'un tel contrat cacao collectif comme un moyen de parvenir à l'autonomie, c'est-à-dire d'émancipation. Nous avons analysé comment la relation entre l'industriel et les agriculteurs a évolué, quel son impact technique et organisationnel, et quelles en sont les perspectives de durabilité.

Mots clés: apprentissages, cacao, émancipation, innovation, organisation des agriculteurs, São Tomé.

Abstract

Few studies have reported on the implementation and the development of a contract as a learning process of the actors. Individual farmers of São Tomé had to organise themselves to respect a manufacturer's demand for a new organic and fair cocoa contract. Such a relational construction between actors of a contract is a base, a guarantee of its sustainability. How should this have happened? Our aim is to contribute to the understanding the setting up of such a collective cocoa contract as a means to achieving autonomy; that is to say the answer to the question of emancipation. We analysed how the relationship between the manufacturer and the farmers evolved, what was their technical and organisational impact, and which perspectives about the sustainability of the relationship.

Key words: cocoa, emancipation, farmers' organisation, innovation, learning process, São Tome.

INTRODUCTION

Le cacao a été introduit à São Tomé par le colonisateur portugais en fin du 19^{ème} siècle pour remplacer en monoculture le café. Durant les années 1910-1920, São Tomé est devenu le premier exportateur de cacao, avec une production annuelle de plus de 30.000 tonnes. Son cacao était classé en cacao fin pour son potentiel organoleptique. Puis la production s'est effondrée entre les années 1920-1930, et stagne depuis 1975 entre 2000 à 4000 t. (Dulcire, en cours ; Dulcire et Roche, 2007), et ce malgré de gros investissements dans le cacao (Pnud, 2002). Elle s'est appelée « l'île chocolat », et ce malgré des conditions de travail très difficiles des ouvriers agricoles.

Le cacao continue d'être une monoculture de vente, dont la viabilité économique n'est pas assurée et qui l'oblige à importer entre 75 et 80% de ses besoins alimentaires (BAD, 2009).

A l'origine, en 1999, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et les autorités locales mettent en œuvre un programme conjoint pour un appui à l'agriculture familiale, qui vise à coordonner des actions pour renforcer des revenus particulièrement bas des agriculteurs (Fida, 2006), Les améliorations ont en grande partie porté sur la production et l'exportation du cacao des petits producteurs. Mais d'autres efforts ont été entrepris pour l'expansion de légumes, fruits et céréales, dont la production est encore insuffisante pour la consommation locale.

C'est dans ce cadre qu'interviendra un industriel chocolatier français spécialisé dans le cacao aromatique de haute qualité. Il souhaite en élargir les provenances, et recherche des cacaos typés et issus de l'agriculture biologique. Pour en garantir la régularité et la qualité, il ne veut travailler qu'avec un collectif de producteurs, ici la Coopérative d'exportation et commercialisation de cacao biologique (CECAB) qui coordonne les communautés. Il exige aussi que les travaux post-récolte soient collectifs, dans des infrastructures communautaires. Il reporte ses exigences dans un contrat équitable signé entre l'industriel et la coopérative, mais qui engage aussi l'ensemble des communautés et leurs membres.

L'objet de ce travail était de comprendre l'action, consciente ou non, des producteurs et de leurs organisations dans la mise en place à partir de 2005 du contrat de cacao avec l'industriel, qui fixe les droits et devoirs de chacun. Notre hypothèse est que la durabilité de ce contrat dépend de la capacité technique et organisationnelle des coopérateurs à répondre aux demandes de l'industriel, mais aussi à en négocier l'évolution des termes.

Des entretiens individuels et collectifs ont été effectués en mode compréhensif (Kaufman 2007), avec différents acteurs liés au secteur du cacao (cf. encadré 1). Nous avons analysé leurs représentations et leurs pratiques, pour comprendre comment elles ont orienté et orientent leurs manières de faire et de s'organiser (Roussiau et Bonardi, 2001). Enfin nous posons la question de l'autonomie effective des producteurs comme produit de ces apprentissages.

1. UN LONG CHEMINEMENT VERS LE STATUT D'AGRICULTEUR

Les deux îles de São Tomé et Príncipe sont situées au niveau de l'Équateur dans le Golfe de Guinée. Ces îles sont d'origine volcanique, avec un relief vallonné et des sols de qualité. La région est caractérisée par un climat tropical humide.

Des cacaoyers Amelonado du Brésil ont été introduits au 19^{ème} siècle puis d'autres variétés d'Amérique du Sud au début du 20^{ème} siècle. Le cacao de São Tomé a eu un bon potentiel organoleptique, et était considéré comme le cacao fin, mais la désorganisation du secteur a conduit à la perte de sa réputation et à son utilisation essentielle comme beurre. Cela s'est produit en dépit du contexte international des primes de prix élevés pour le cacao de haute

qualité, et les travaux récents d'amélioration génétique n'ont pas eu d'impact sur la production (Aguilar, 1997).

A l'abolition de l'esclavage, les esclaves sont devenus ouvriers en forte soumission aux colons, en « crypto-esclavage » (Valbert 1990), jusqu'à l'indépendance en 1975. Les 29 plantations coloniales produisaient essentiellement du cacao pour l'exportation et occupaient la grande majorité des terres (93%, Pnud 2002). Le système social reposait sur les dépendances des grandes fermes, les *roças*, où étaient regroupées les « communautés » d'employés et leur famille. Ils y étaient entièrement soumis aux propriétaires, et la culture maraîchère leur était encore interdite en 1966 (Valbert, 1990).

São Tomé est devenue indépendante en 1975 : toutes les plantations coloniales ont été nationalisées et transformées en domaines d'Etat, et les ouvriers agricoles sont devenus des employés d'Etat. Puis le changement de gouvernement en 1990 a appuyé la redistribution individuelle progressive des terres à ces employés. Ces terres ont été attribuées par communautés, mais aussi au profit d'autres citoyens (Joiris et de Laveleye, 1998). Ces bénéficiaires sont alors devenus des agriculteurs indépendants. Mais il y a une grande hétérogénéité des lots alloués, qui a créé une différenciation au niveau des caractéristiques des exploitations. L'attribution de certaines résidences de travailleurs de la colonisation a été faite dans les mêmes conditions, et on estime que 45% des bénéficiaires ne vivent pas dans la communauté dans laquelle ils ont reçu leurs parcelles.

Ces mouvements sont été limités à une simple distribution de terres ; et non une réforme agraire avec l'installation d'infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie rurale dans les zones.

En dépit de l'attribution individuelle de parcelles, le commerce du cacao est resté entre les mains de cinq exportateurs qui en possèdent les infrastructures de traitement post-récolte, et qui donc l'achètent frais aux petits producteurs, les empêchant ainsi de maîtriser la filière cacao. Le prix d'achat est faible, et le fait que la qualité n'est pas prise en compte a fait stagner la production et baisser la qualité. Le cacao est principalement utilisé pour la production de beurre, mais l'île conserve curieusement son statut de zone historique de production de cacao fin (CCI, 1991). Enfin ses techniques de production ont peu évolué depuis son introduction. Les rendements sont très faibles, à environ 150 kg / ha, en raison de l'âge des plantations et parce que de nombreux producteurs collectent leur cacao uniquement pour garder le droit de propriété sur la parcelle. Seules restent cultivées les surfaces faciles d'accès (Pnud, 2002).

2. LA CONSTRUCTION COLLECTIVE D'UNE QUALITE

Une démarche qualité, quelle que soit sa forme de reconnaissance, entraîne de strictes conditions : l'identification des produits par l'industriel et le consommateur, l'engagement volontaire des producteurs, le respect d'un cahier des charges et son contrôle. Outre une définition historique, technique voire pédoclimatique spécifique, elle relève d'un travail d'élaboration commun des producteurs et de l'industriel. Mais cette reconstitution d'une typicité (Salette, 1997) ne suffit pas à transformer une culture traditionnelle en une activité robuste aux plans économiques, sociaux et techniques. Comme le démontrait Flichy (1995) une agriculture dynamique ne peut pas reposer sur la simple reproduction du passé : elle doit innover, aux sens sociotechnique et organisationnel du terme.

La transformation des dynamiques de gouvernance (Lardon *et al.*, 2008) représente un enjeu fondamental pour la confiance et la coordination entre les acteurs. La construction collective d'une qualité est une dynamique organisationnelle avec des initiatives

*La mise en place participative d'une filière cacao à São Tomé
Dulcire M.*

individuelles, y compris des élus de communautés. Un ensemble de petits groupes coordonnés ont une action collective, un « apprentissage créatif » (Hillier *et al.*, 2004) plus efficace qu'un grand groupe.

L'industriel cherchait à diversifier ses cacaos et à en garantir la régularité et la qualité de l'offre. Afin d'assurer un marché durable, l'acheteur avait besoin de l'assurance que le contrat, signé avec la seule coopérative, soit accepté par les 11 communautés la constituant et les producteurs, et exige donc une dynamique organisationnelle.

Le premier objectif des membres de ces premières communautés de la coopérative Cecab en 2005 était d'accroître leurs revenus. Cet acteur collectif Cecab exprimait quant à lui la difficulté de trouver un système, un secteur ... pour améliorer de façon durable le prix d'achat du cacao, mais aussi sans entraîner de grands changements dans les coutumes et habitudes.

Tableau 1: évolution des communautés et agriculteurs en contrat avec l'industriel, surfaces, et tonnes exportées

Table 1: evolution of the communities and cultivators of the contract with the industrial, areas, and exported tons

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Communautés affiliées	11	11	20	33	33	40
Agriculteurs affiliés	372	372	733	1253	1253	1525
Surfaces cacao (ha)	780	780	1790	2235	2235	2914
Tonnes exportées	0	67	130	216	327	478

Le contrat a été signé entre l'industrie et la Cecab, et inclut désormais 40 communautés (tableau 1). Ce contrat dure cinq ans, précise les qualités du cacao, et énonce les droits et les tâches qui doivent être respectés par l'industriel et la Cecab, mais aussi par les communautés (tableau 2). En particulier le prix au producteur, garanti supérieur à celui en cours sur le marché local, montre la volonté de l'industriel de ne pas abuser de la situation. En outre il a respecté ses engagements, et prend en charge le processus de développement. Les producteurs enquêtés approuvent unanimement les termes du contrat, dont ils ont compris peu à peu l'intérêt pour eux, car cet acheteur était différent des autres. Ils racontent que leur faible niveau d'éducation a fondé leur signature sur la confiance, les engagements verbaux à ce moment, et « la poignée de main ».

*Tableau 2 : quelques éléments du cahier des charges des 3 parties
Table 2: some specifications of the 3 involved parties*

Industriel	Cecab	Communautés
Coût de certification	Coordination des représentants élus des communautés	Contrôle de la qualité et la traçabilité interne
Financement de l'assistance technique et gestion	Contrôle respect des règles du contrat	travail post-récolte collectif (fermentation, séchage, classement)
Pré-financement des acquisitions, sans intérêts	Contrôle de la qualité et livraison des sacs de cacao	Emballage en sacs identifiés et livraison au transporteur de Cecab
Appui au financement des infrastructures	Gestion des flux de produits et de flux de trésorerie	Participation active à la construction d'infrastructures
Prix minimum garanti, au dessus des cours mondiaux	Paiement aux communautés	Paiement aux producteurs de cacao

Mais les agriculteurs ne comprenaient pas que leur participation active et collective était attendue au cours de la mise en œuvre du contrat. Le cahier des charges n'est plus

allégation mais attestation, sous autocontrôles internes et collectifs, mais aussi contrôles externes. Les enquêtes montrent qu'il est loin d'être complètement assimilé, et expriment leurs routines défensives (Argyris et Schön, 2002) en résistance au changement fonctionnel qu'introduit ce travail collectif. Ces nouveaux agriculteurs individuels affirment avoir suivi les instructions, et avoir « agi (paradoxalement !) comme ouvriers agricoles », sous contraintes contractuelles. Le prix payé récompense les efforts supplémentaires pour le respect des règles, et en particulier les activités collectives : post-récolte, construction d'infrastructures, etc.

Les non agriculteurs et institutions interrogés sur place font aussi l'éloge du contrat entre Cecab et l'industriel. Mais personne ne suggère que des modifications soient apportées, faute de maîtrise et/ou d'autres alternatives.

Les points faibles résultent de l'absence de savoir-faire technique collectif, de la participation effective à la coopérative, de l'absence de consensus explicite sur les caractéristiques mêmes, et d'une façon générale de co-construction de références en réponse aux demandes de l'industriel. Le processus de traduction technique et organisationnelle (Callon, 2003) de cette demande industrielle, soumise à des organisations de producteurs, a été monopolisée par l'industriel lui-même.

L'action en tant que groupe leur donne la possibilité d'exporter directement leur cacao, pour la première fois dans leur histoire. Mais ils expriment un blocage instinctif, la difficulté à se coordonner, à travailler en groupe à cause de l'histoire, récente, de leur statut d'employé colonial puis étatique. Cette gestion directe par les producteurs de l'ensemble des phases du processus est une condition du contrat. Cette participation garantit ainsi une répartition « équitable » de la valeur ajoutée créée et une amélioration effective du revenu, tout en assurant la maîtrise collective des incertitudes du futur. Mais cela ne suffit pas à donner corps à une renaissance du symbole patrimonial cacao, une identité culturelle collective et identitaire.

3. DES APPRENTISSAGES INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Les membres des communautés doivent apprendre à travailler ensemble pour une autonomie individuelle et sociale (Moity-Maïzi, 2010), mais non pour l'indépendance comme le soulignait Touraine (1984). Cette autonomie des acteurs permet d'apprécier leur niveau d'appropriation comme des processus d'apprentissage (Sébillotte, 2001). Se coordonner pour agir est un processus technique et décisionnel, non seulement individuel mais aussi collectif, pour la capacité des acteurs à communiquer, par écrit, par oral, et la propension à l'action collective (Fixmer et Brassac, 2004 ; Angeon, 2008).

Le respect de ce contrat requière un dynamisme et une certaine efficacité collectifs, d'une prise de décision individuelle à la construction d'une décision collective. La qualité des liens sociaux, produit du contrat, réduit ici le risque, l'incertitude. Quelles sont les modalités de fonctionnement coopératif pour que l'action bénéficie aux communautés, et non à leurs seuls délégués ? Comment construire un cadre collectif de production de règles, d'appropriation, qui permette d'établir et de stabiliser les coordinations entre les agriculteurs, leurs communautés, et l'industriel ?

De Koning et de Steenhuijsen (2009) affirment que les agriculteurs doivent maintenant être actionnaires ("*stakeholders*") de l'entreprise pour participer effectivement avec elle. Mais ici la coopérative et les communautés, organisées, ne sont « que » partenaires de l'industriel mais ont un droit, jouer sur la dynamique des termes et conditions du contrat. Ce contrat réduit les coûts de transaction, mais aussi garantit le prix et facilite le crédit de campagne, et

une partie des bénéficiaires de la société est réinvestie dans les infrastructures collectives (cf. tableau 2).

La confiance organisationnelle (Chia et Torre, 2000) constitue un élément fondamental de la durabilité de la filière : fondée sur le partage des savoir-faire et de l'information, sur la reconnaissance mutuelle, elle autorise l'action collective, en particulier la maîtrise collective des incertitudes (Dulcire, 2005), base du contrat entre la coopérative et l'industriel. Quand Constance (2008) analyse le succès des initiatives agroalimentaires, il y note surtout comme apprentissage collectif le changement émancipateur des acteurs.

Le contrat, renouvelable sur cinq ans et la garantie d'un prix minimal, a des avantages indéniables, non seulement sur le pouvoir d'achat, mais aussi sur les risques liés à la fluctuation du prix international du cacao. Les interviewés ont confirmé qu'il s'agissait d'un avantage majeur, et aucun n'a déclaré vouloir quitter le contrat en dépit de leurs doutes sérieux les premières années. Mais ils doivent participer collectivement sous contraintes contractuelles à toutes les phases du processus : le post-récolte et la co-élaboration du cahier des charges avec l'industriel, ..., donc un apprentissage organisationnel axé sur l'obtention des résultats. Les apprentissages liés à la gestion même du processus (Argyris et Schön, 2002) contribuent à améliorer la capacité d'adaptation des différents acteurs.

Mais les enquêtes montrent que les agriculteurs ne le sont pas encore appropriés : ils n'ont pas compris, par ignorance ou difficulté, que leur participation faisait partie du contrat. Une telle construction sociotechnique a été perçue comme contrainte par les producteurs : certains la comprennent maintenant comme organisation apprenante, un atout social et économique pour la valorisation durable de leur cacao, et donc le renforcement de sa place dans l'économie locale. Son fonctionnement provoque un début de prise de conscience chez ces producteurs nouveaux, anciens ouvriers agricoles de grande entreprise sans occasions d'initiative, qu'il y a façon de travailler en groupe tout en préservant son intérêt personnel, et que la gestion collective aide le producteur à prendre des décisions.

4. UNE COUCHE DE PRODUCTEURS FAVORISÉS ?

La mise en place de la filière cacao biologique a permis de produire un cacao de qualité différenciée et constante, et de bonne qualité organoleptique. Les enquêtes montrent qu'elle a eu des effets socio-économiques positifs pour les producteurs, et leur post-satisfaction de participer à la mise en place de quelque chose qu'ils n'imaginaient pas possible quelques années auparavant. Ils en racontent les conséquences directes, telle la possibilité d'améliorer les conditions de vie de leur communauté, logement, santé, éducation, formation, etc., et leur reconnaissance sociale et culturelle au niveau national.

Cette prise de conscience des producteurs, qui pour la première fois de l'histoire ont réussi à exporter eux-mêmes du cacao, est directement un pas en avant dans ce pays où l'on a commencé à parler de petits producteurs de cacao, et non plus d'employés ou de travailleurs forcés. Cette couche de producteurs favorisés a en outre focalisé l'appui de programmes de développement. Mais sont-ce des avantages obtenus aux dépens des autres ? L'exclusion de communautés incapables de respecter le cahier des charges industriel-Cecab choque la solidarité de certains interlocuteurs.

Pris individuellement, la seule différence entre ces producteurs et ceux du secteur traditionnel a été le temps passé à travailler au niveau communautaire pour le traitement post-récolte du cacao, à assister à des réunions et des formations, à participer à l'élaboration d'infrastructures, et de se soumettre à des contrôles internes et externes. Cela représente selon eux environ six jours de travail, mais plus pour les délégués des communautés qui assurent les fonctions collectives de la Cecab.

Toutefois, nous avons montré que ce processus n'a pas pu se construire sur les bases participatives souhaitées par l'industriel. Nos enquêtes ont souligné que les producteurs n'ont pas pris conscience que ce processus collectif était nécessaire, de ce qu'il signifiait pour leurs pratiques tant techniques qu'organisationnelle. Ils mettent ainsi en évidence leur passivité dans ce processus, sans aucune implication active des producteurs de base. Les délégués élus de la Cecab mais aussi des acteurs extérieurs (encadré 1) ont pour leur part énoncé de grands facteurs limitants : le niveau d'éducation, le manque d'autonomie car habitués à être dirigés, et donc ne pas négocier et construire des projets, individuellement ou collectivement.

Cette démarche participative constitue dès le début un enjeu crucial pour une coopération durable entre les acteurs de ce contrat. Elle pose aussi la question du rôle du cadre préétabli du « bio-équitable » pour la construction d'un projet commun, c'est-à-dire de communication, de compréhension et d'interaction réalistes entre l'entreprise et les producteurs.

5. VERS UNE EMANCIPATION DU PRODUCTEUR ?

La mise en place de la filière cacao certifié biologique a permis de produire un cacao de qualité différenciée à São Tomé. Les producteurs sont récemment devenus des agriculteurs individuels, et ont eu la possibilité d'exporter directement du cacao pour la première fois dans leur histoire. Mais, ils ont dû s'organiser pour la gestion collective de la production et de sa transformation post récolte, en réponse aux exigences de l'industriel chocolatier. L'étude montre les nombreux effets positifs socio-économiques, mais ce processus n'a pas été construit sur une base participative, tel que requis par l'industriel. Il n'y a eu aucune implication active des agriculteurs, ce que souligne leur passivité dans ce processus à la différence de ce qui était requis par l'industriel. Un tel processus d'apprentissage de travail collectif exige un long délai compte-tenu de l'histoire des exploitants. En conclusion, ces apprentissages techniques et organisationnel sont encore très incomplets et n'ont pas encore produit une alliance stable. Mais ... une telle situation peut-elle rester stable pour les producteurs, soumis au monopole d'un seul acheteur ?

BIBLIOGRAPHIE

- AGUILAR P., 1997. La cacaoculture à São Tomé et Príncipe, *Plantations, recherche et développement*, n° 4 (3), pp. 165-70.
- ANGEON V., 2008. L'explicitation du rôle des relations sociales dans les mécanismes de développement territorial, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 2, pp. 237-50.
- ARGYRIS C. et SCHÖN D.A., 2002. *Apprentissage organisationnel. Théorie, méthode, pratique*, DeBoeck Université, Paris- Bruxelles, 380 p.
- BANQUE AFRICAINE de DEVELOPPEMENT, 2009. *São Tome Et Principe : proposition visant l'octroi d'un don BAD en réponse à la crise alimentaire*, BAD, 13 p.
- CALLON M., 2003. Science et société : les trois traductions, *Les cahiers du M.U.R.S.*, n° 42, pp. 55-69.
- CENTRO de COMERCIO INTERNACIONAL, 1991. *Cacao fino o de aroma, estudio de producción y comercio mundial*, Ginebra, CCI, 60 p.
- CHIA E., TORRE A., 2000. La confiance à la base de la production de produits d'Appellation d'Origine Contrôlée, *Sciences de la Société*, n° 48, pp 49-68.
- CONSTANCE DH., 2008. The emancipatory question: the next step in the sociology of agrifood systems?, *Agric Hum Values*, n° 25, pp. 151-5.
- De KONING M., de STEENHUIJSEN B., 2009. *Farmers as shareholders*, Amsterdam, Kit Publishers, Bulletin 390, 63 p.
- DULCIRE M., 2010. De la passivité à la collaboration. L'évolution des relations entre cacaoculteurs et industriel en Equateur, *Cah Agric*, à paraître.
- DULCIRE M., 2005. Une culture patrimoniale du mythe a la renaissance, le café « bonifieur » de Guadeloupe, *Anthropology of food*, n° 4, <http://www.aofood.org>.
- DULCIRE M., ROCHE G., 2007. "Sistema de toma de decisión y aprendizajes de los agricultores. El caso del sector de cacao orgánico en Santo Tomé", *IX Congreso Español de Sociología; Poder, cultura y civilización, sociología de la alimentación*, Barcelona.
- FIDA, 2006. *Rapport sur l'exécution du programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale*. Rome, FIDA, 8 p.
- FIXMER P., BRASSAC CH., 2004. « La décision collective comme processus de construction de sens », in BONARDI C., GREGORI N., MENARD J.-Y., ROUSSIAU N., *Psychologie sociale appliquée. Emploi, travail, ressources humaines*, Paris, InPress, pp. 111-8.
- FLICHY P., 1995. *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*, La Découverte, coll. Sciences et société, Paris, 251 p.
- GRÜND F., 2006. *Tchiloli, Charlemagne à Santo Tomé sur l'île au milieu du monde*, Paris, Ed. Magellan et Cie, 136 p.
- HILLIER J., MOULAERT F., NUSSBAUMER J., 2004. Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial, *Géographie, Economie, Société*, n° 6, pp. 129-52.
- JACQUIAU C., 2007. *Les Coulisses du commerce équitable*, Paris, Mille et Une Nuits, 476 p.
- JOIRIS D., De LAVELEYE D., 1998. *Mise en place d'interventions à São Tomé sur l'impact environnemental de la réforme foncière (ECOFAC) et sur l'habitat (APFT)*, Université Libre de Bruxelles, Centre d'Anthropologie Culturelle, 55 p.

*La mise en place participative d'une filière cacao à São Tomé
Dulcire M.*

- KALMS J.- M., KILCHER F., 2003. « *Rôle des réseaux d'acteurs locaux dans la mutation des principales filières agroalimentaires en situation insulaire post réforme foncière à São Tome et Principe* », CDRom Colloque SYAL CIRAD, Montpellier.
- KAUFMAN J.-C., 2007. *L'entretien compréhensif*, Paris, Éd. Armand Colin, 128 p.
- LARDON S., CHIA E., REY-VALETTE H., 2008. Dispositifs et outils de gouvernance territoriale, *Norois*, n° 209, pp. 167-77.
- LENFANT A., 1995. *Agriculture familiale São Tomé : quelques éléments sur l'après distribution des terres, d'un point de vue de production agricole*, Paris, AFVB, 28 p.
- MOITY-MAÏZI P., 2010. « Le style et l'efficacité techniques mis en questions », in MUCHNICK J., DE SAINTE MARIE Ch., *Le temps des Syal : techniques, vivres et territoires*, Montpellier, Quae, pp. 47-66.
- PNUD, 2002. *Relatorio do desenvolvimento Humano em São Tomé e Príncipe. As Mudanças de 1990 a 2002 e o desenvolvimento Humano*, Lisboa, PNUD, 141 p.
- ROUSSIAU N., BONARDI Ch., 2001. *Les Représentations sociales : état des lieux et perspectives*, Paris, Mardaga, 250 p.
- SALETTE J., 1997. La typicité : une notion nouvelle au service du produit, de ceux qui l'élaborent, et de ceux qui le consomment en l'appréciant, *Revue des Œnologues*, n° 85, pp. 11-3.
- SEBILLOTTE M., 2001. Des recherches en partenariat "pour" et "sur" le développement régional. Ambitions et questions, *Nature, Sciences Sociétés*, vol. 9, 3, pp. 5-7.
- TOURAINÉ A., 1984. *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 341 p.
- VALBERT C., 1990. Présentation de São Tomé et de sa culture, *Internationale de l'Imaginaire*, n° 14, pp. 10-31.

ANNEXE

*Annexe 1: méthodes d'enquête
Appendix 1: surveys methods*

Nous avons enquêté différents acteurs impliqués dans ce système, et sur leur lieu de travail. Ces entretiens individuels et collectifs ont été compréhensifs (Kaufmann, 2007). Ces enquêtes se sont appuyées sur l'histoire personnelle et collective, le fonctionnement actuel et leurs attentes pour l'avenir. 25 enquêtes ont été menées :

- 10 agriculteurs individuels, dont 3 producteurs et 2 élus délégués de communautés de la Cecab ;
- 4 groupes d'agriculteurs, dont 2 de communautés de la Cecab ;
- L'équipe Cecab (4) ;
- Le coordinateur technique et commercial de la Cecab ;
- 3 chercheurs: 1 français et 2 du CIAT ;
- Un groupe de 3 chercheurs du CIAT ;
- Un groupe de responsables du Ciat (3) et du Papafpa (2) ;
- Le directeur de Papafpa ;
- 1 technicien du Papafpa ;
- Une organisation non gouvernementale ;
- L'industriel.